Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en consultation de l'avant-projet de nouvelle loi sur la Haute école pédagogique vaudoise

Le projet de refondation complète de la Haute école pédagogique (HEP), adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2005 et par le Grand Conseil le 5 juillet de la même année, prévoyait notamment l'abrogation de la loi du 8 mars 2000, l'instauration d'un régime transitoire de trois ans, et l'élaboration d'une nouvelle loi, à présenter d'ici au 31 décembre 2006. Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation, jusqu'au 30 septembre prochain, d'un avant-projet de loi.

Afin de répondre à la demande de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) relative à l'intégration des hautes écoles pédagogique (HEP) au sein du système suisse des Hautes écoles, la HEP vaudoise a déposé en juillet 2002 une demande de reconnaissance de ses filières de formation. Alors que la formation de maître d'enseignement spécialisé répondait aux normes et obtenait la reconnaissance en octobre 2004, les dossiers des autres filières étaient retirés, suite au préavis négatif des commissions de reconnaissance. Les rapports des commissions soulignaient notamment la nécessité d'un travail en profondeur sur la structure et l'organisation de la HEP. Un plan d'action préconisant la refondation complète de l'institution, adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2005, a donc été élaboré. Le Grand Conseil a entériné cette décision le 5 juillet 2005 en adoptant le décret abrogeant d'une part la loi sur la HEP du 8 mars 2000, instaurant d'autre part un régime transitoire de trois ans, et demandant au Conseil d'Etat de lui présenter, d'ici au 31 décembre 2006, un projet de nouvelle loi.

La Commission de refondation instituée par le Grand Conseil a été étroitement associée par le DFJ à l'élaboration de cet avant-projet de loi, mis en consultation jusqu'au 30 septembre 2006. De plus, ce cadre a permis de renforcer les liens entre la HEP et l'Université de Lausanne ainsi que l'EPFL. Cet avant-projet est la traduction des principales orientations identifiées lors des Assises sur la formation des enseignants, tenues le 28 janvier 2006 à Dorigny-Lausanne, ainsi que celles qui avaient été déterminées lors de la large procédure de consultation conduite au préalable.

Les principaux éléments de l'avant-projet de loi sont :

- Le maintien d'une Haute école pédagogique à l'identité d'institution de niveau

tertiaire renforcée, capable de jouer un rôle majeur dans le domaine de la formation des enseignants

- Le renforcement des exigences d'accès, les futurs étudiants HEP devant être à même de suivre les cours ordinaires de l'UNIL et de l'EPFL

- La revalorisation de la formation d'enseignant(e) des degrés préscolaire et primaire

- Le développement des passerelles et de la mobilité, tant au niveau de la formation que de la profession, afin d'éviter les cursus et les métiers captifs

- Le renforcement de la collaboration avec les autres Hautes écoles, en particulier l'UNIL et l'EPFL, au moyen d'une commission interinstitutionnelle

- Le renforcement et la coordination de la recherche avec celle menée dans les autres Hautes Ecoles

La consultation est ouverte aux partis, associations et syndicats, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées jusqu'au 30 septembre 2006.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 juin 2006

DFJ, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 Documents à disposition sur le site www.dfj.vd.ch